

Lundi 11 mars 2024 - Catégorie: **HFR** - Ecrit par **Service de communication**

Le budget 2024 de l'hôpital fribourgeois marqué par le poids accru de l'inflation

Comme pour 2023, l'élaboration du budget 2024 de l'hôpital fribourgeois (HFR) a été un exercice exigeant. Sur fond d'inflation et d'indexation des salaires, que la hausse des tarifs et des prestations d'intérêt général (PIG) obtenue pour 2024 ne permet pas de compenser, la perte prévue pour 2024 s'élève à 29,8 millions de francs. Sans les effets des charges sur lesquelles l'HFR n'a pas de prise, le déficit s'élèverait à 3,1 millions de francs. Comme pour les années précédentes, l'HFR doit limiter le montant de ses investissements. Le soutien du gouvernement cantonal sous la forme du décret soumis à votation populaire en juin 2024 est un signal fort en faveur de l'hôpital.

L'activité tant stationnaire qu'ambulatoire de l'HFR est à nouveau prévue à la hausse en 2024, le taux d'occupation des lits très élevé au cours des derniers mois est là pour l'attester. Pour faire face à cette hausse, ainsi qu'à l'absentéisme, à l'indexation des salaires et à l'effet palier de la LPers, la masse salariale a été adaptée en conséquence (+6% en comparaison avec le budget 2023). La gestion des équivalents plein temps se poursuit dans un contexte exigeant, avec un effort particulier sur la composition des équipes afin de trouver un équilibre entre niveaux de qualification et compétences professionnelles (*skill and grade mix*) afin de maîtriser la masse salariale globale.

L'effet massif de l'inflation sur le budget 2023 se poursuit en 2024. Pour rappel, ces effets ainsi que ceux de l'indexation salariale (2,74%) et de la sortie du SITel avaient été estimés à plus de 23 millions de francs dans le budget 2023. Pour 2024, un montant supplémentaire de 14,8 millions de francs s'y ajoute, composé de l'inflation, de l'indexation des salaires (1,42%)

et de l'effet palier de la LPers, ainsi que de la hausse de la TVA. Le montant total des charges externes pour 2024 est donc de 38,1 millions de francs. Ce montant a pu être en partie résorbé grâce la renégociation des tarifs stationnaires (6,6 millions de francs) et des PIG de 4,8 millions de francs. L'effet des charges exogènes est donc de 26,7 millions de francs en 2024.

Les négociations avec les assureurs-maladie au cours de l'année 2023 ont en effet permis d'obtenir une hausse des tarifs, la première depuis 2019 : le *baserate* DRG passe de 9'700 francs à 9'950 francs pour le stationnaire aigu, tandis que le celui de la réadaptation passe de 645 francs à 668 francs. Malgré les tentatives de négociation, le point TARMED pour les prestations ambulatoires reste quant à lui inchangé à 0,90 francs, montant identique depuis 2017.

Certaines prestations d'intérêt général ont été revues à la hausse pour 2024, tandis que le financement transitoire a diminué. Au final, la contribution cantonale est augmentée de 4,8 millions de francs, sans tenir compte de la Loi Covid et des journées d'attente. Pour ces dernières, qui concernent les patient-e-s en attente d'un placement en EMS, en institution spécialisée ou de soins à domicile, la contribution sera augmentée, mais le montant 2024 définitif n'est pas encore connu.

En résumé, en soustrayant les 26,7 millions de francs des coûts exogènes de la perte de 29,8 millions de francs, le déficit budgétaire s'élève à près de 3,1 millions de francs. Pour rappel, la perte budgétisée en 2023 se montait 27,8 millions de francs, respectivement à 4,6 millions de francs sans les coûts exogènes alors que l'hôpital a bouclé ses comptes près du point d'équilibre en 2022. Ces chiffres montrent que les efforts de l'HFR pour améliorer son efficience depuis 2019 continuent à porter leurs fruits. Ainsi, la durée moyenne de séjour a continué à s'améliorer et s'inscrit, pour le site principal de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal, dans la moyenne nationale.

Tout comme en 2023, l'HFR a bouclé son budget 2024 dans un contexte de forte surcharge hospitalière, avec un absentéisme élevé dans certains secteurs, notamment pour le personnel soignant. Cet absentéisme pèse non seulement sur le personnel, mais s'il dure, pourrait entraîner des charges plus importantes que prévues. A ceci s'ajoute le nombre de cas d'attente externes et internes, difficile à prévoir et susceptible d'impacter de façon significative les recettes des prestations stationnaires.

La maîtrise de la masse salariale de 415 millions de francs inscrite dans le budget est exigeante. Pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ce budget ambitieux, la direction a mis sur pied une *task force*, dont la mission est d'analyser des mesures proposées par

chaque direction et de mesurer leur impact sur la masse salariale et les charges en général, sans préteriter la qualité des prestations auprès des patients et patientes.

Compte tenu de sa situation financière, la capacité d'autofinancement des investissements de l'HFR est restreinte. Ces investissements ont donc été limités au strict nécessaire en 2024, à savoir le remplacement des équipements biomédicaux pour répondre aux normes et l'entretien indispensable des bâtiments, notamment ceux particulièrement vétustes du site de Fribourg. Dans ce contexte, le soutien du gouvernement cantonal au travers du décret soumis à votation populaire le 9 juin prochain revêt une importance capitale. Le cautionnement de 105 millions de francs pour les investissements et le crédit de 70 millions



pour le nouvel hôpital sont des soutiens nécessaires pour relever les nombreux défis qui l'attendent au cours

Communiqué de presse
Fribourg, 11 mars 2024

Le budget 2024 de l'hôpital fribourgeois marqué par le poids accru de l'inflation

Comme pour 2023, l'élaboration du budget 2024 de l'hôpital fribourgeois (HFR) a été un exercice exigeant. Sur fond d'inflation et d'indexation des salaires, que la hausse des tarifs et des prestations d'intérêt général (PIG) obtenus pour 2024 ne permet pas de compenser, la perte prévue pour 2024 s'élève à 29,8 millions de francs. Sans les effets des charges sur les assurances HFR, ce déficit s'élevait à 3,1 millions de francs. Comme pour les années précédentes, l'HFR doit limiter le montant de ses investissements. Le soutien du gouvernement cantonal sous la forme du décret soumis à votation populaire en juin 2024 est un signal fort en faveur de l'hôpital.

L'activité tant stationnaire qu'ambulatoire de l'HFR est à nouveau prévue à la hausse en 2024, le taux d'occupation des lits est élevé au cours des derniers mois et la pour l'attendre. Pour faire face à cette hausse, ainsi qu'à l'absentéisme, à l'indexation des salaires et à l'effet palier de la L'Pens, la masse salariale a été adaptée en conséquence (+8% en comparaison avec le budget 2023). La gestion des équivalents plein temps se poursuit dans un contexte exigeant, avec un effort particulier sur la composition des équipes afin de trouver un équilibre entre niveaux de qualification et compétences professionnelles (staff and grade mix) afin de maîtriser la masse salariale globale.

L'effet massif de l'inflation sur le budget 2023 se poursuit en 2024. Pour rappel, ces effets ainsi que ceux de l'indexation salariale (2,74%) et de la sorte du STet avaient été estimés à plus de 23 millions de francs dans le budget 2023. Pour 2024, un montant supplémentaire de 14,8 millions de francs s'y ajoute, composé de l'inflation, de l'indexation des salaires (1,42%) et de l'effet palier de la L'Pens, ainsi que de la hausse de la TVA. Le montant total des charges externes pour 2024 est donc de 38,1 millions de francs. Ce montant a pu être en partie résorbé grâce à la renégociation des tarifs stationnaires (5,5 millions de francs) et des PIG de 4,8 millions de francs. L'effet des charges externes est donc de 26,7 millions de francs en 2024.

Les négociations avec les assureurs maladie au cours de l'année 2023 ont en effet permis d'obtenir une hausse des tarifs, la première depuis 2019 : le barème DRG passe de 9700 francs à 9950 francs pour le stationnaire aigu, tandis que le coût de la réadaptation passe de 640 francs à 660 francs. Malgré les tentatives de négociation, le point TARMED pour les prestations ambulatoires reste quart à la inchangé à 0,90 francs, montant identique depuis 2017.

Certaines prestations d'intérêt général ont été revues à la hausse pour 2024, tandis que le financement transitaire a diminué. Au final, la contribution cantonale est augmentée de 4,8 millions de francs, sans tenir compte de la Loi Covid et des journées d'attente. Pour ces derniers, qui concernent les patient.e.s en attente d'un placement en EMS, en institution spécialisée ou de soins à domicile, la contribution sera augmentée, mais le montant 2024 définitif n'est pas encore connu.

CP - Le budget 2024 de l'hôpital fribourgeois marqué par le poids accru de l'inflation (810.13 Ko)